



Echange de BILLETS BELGES pour compte d'une personne physique (*)
(Maximum 120 000 BEF par mois et par personne)

*Ce formulaire, dûment complété et signé, doit être retourné (**) à la*
BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
Caisse centrale
boulevard de Berlaimont 14
1000 Bruxelles Belgique

Demandeur (si autre que le bénéficiaire effectif)

Nom/prénom
Date de naissance
Adresse
Code postal
Commune
Nationalité
N° tél
E-mail

Transaction: En nom propre Pour compte d'une personne physique

Bénéficiaire effectif

Nom/prénom
Adresse
Code postal
Commune
Nationalité
N° tel
E-mail

Coupures à échanger

TYPE	Nombre	Valeur en BEF	Valeur en €
100 BEF			
200 BEF			
500 BEF			
1 000 BEF			
2 000 BEF			
5 000 BEF			
10 000 BEF			
TOTAAL			

*Ce montant sera versé après réception,
vérification et authentification des billets par
les services concernés de la Banque*

(*) Si l'opération doit être effectuée pour compte d'une société, veuillez contacter la Banque Nationale au numéro 02/221 39 87

(**) voir les instructions de bpost concernant l'envoi de valeurs ("Vous ne pouvez pas envoyer d'argent sous forme de colis, mais bien par courrier recommandé avec assurance" www.bpost.be)

Données bancaires du bénéficiaire effectif

Titulaire
IBAN
BIC
Etablissement de crédit

Origine des fonds

Origine professionnelle:

- activité professionnelle
- lieu d'exercice de cette activité

Donation:

- nom et prénom du donateur

Héritage:

- nom et prénom du défunt
- lien de parenté

Autres:

Documents à fournir:

1. Une copie du document d'identité (recto/verso) du demandeur et du bénéficiaire effectif.
2. Un **relevé d'identité bancaire** du bénéficiaire effectif **reprenant son nom et son IBAN** (une copie d'un extrait de compte ou une copie de sa carte bancaire peuvent faire office du relevé d'identité bancaire à condition que son nom et son IBAN y soient mentionnés)

Les billets sans valeur resteront à disposition du demandeur ou du bénéficiaire effectif aux guichets de la Banque nationale pendant 3 mois.

Le bénéficiaire effectif, et le cas échéant le demandeur, déclarent être habilité à remettre à la Banque nationale les billets en francs belges ci-joints en vue de leur conversion en euros. Les billets remis ne proviennent pas de faits ou d'actes punissables par la loi. La communication d'informations partiellement ou totalement erronées peut entraîner une récupération par la Banque nationale des sommes versées, sans préjudice des éventuelles poursuites pénales qui en découleraient.

Déclaration relative au traitement des données à caractère personnel

La Banque nationale de Belgique (ci-après la « BNB ») enregistre les données à caractère personnel communiquées dans le présent formulaire afin d'assurer le traitement de l'opération d'échange et la détection d'infractions pénales. La BNB fonde ce traitement des données à caractère personnel sur l'article 6.1, (b), (c) et (e), du Règlement général sur la protection des données. La BNB est responsable du traitement de ces données à caractère personnel. Ces dernières ne sont accessibles qu'à un nombre restreint de membres du personnel de la BNB qui sont chargés de traiter l'opération d'échange, de même qu'éventuellement à un certain nombre de collaborateurs des prestataires de services externes auxquels la BNB peut faire appel en tant que sous-traitant. Hormis à ces collaborateurs des prestataires de services externes (principe du « need-to-know »), vos données à caractère personnel ne seront pas communiquées à des tiers, sauf si la BNB y est contrainte par la législation et la réglementation. En fonction de leur nature, la BNB traite et conserve les données à caractère personnel pendant la durée strictement nécessaire afin d'atteindre les finalités du traitement, et en aucun cas plus longtemps que 40 ans à compter de l'exécution de l'opération d'échange. Pour autant que les conditions définies dans la législation et la réglementation applicables en la matière soient remplies, vous avez le droit : (1) d'accéder à vos données à caractère personnel et, le cas échéant, de les rectifier ; (2) de vous opposer à ce traitement pour des raisons tenant à votre situation particulière ; (3) d'obtenir l'effacement de vos données à caractère personnel ou la limitation de leur traitement ; (4) de recevoir les données à caractère personnel vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par machine, et de transmettre ces données à un autre responsable de traitement ; (5) d'introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données si vous considérez que le traitement de vos données à caractère personnel enfreint la législation et la réglementation applicables. Pour exercer vos droits visés aux points (1) à (4), vous pouvez envoyer un courrier électronique au délégué à la protection des données de la BNB à l'adresse dataprotection@nbb.be.

Date,

Signature demandeur,

Signature bénéficiaire effectif,